

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 juillet 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 11 et 12 juillet 2011**

**2011 DJS 345** Subvention (210.000 euros) avec convention avec le Stade Français Omnisports (16e) au titre de la saison sportive 2010-2011.

**M. Jean VUILLERMOZ, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 juin 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Stade Français Omnisport ;

Sur le rapport présenté par M. Jean VUILLERMOZ, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Stade Français Omnisports, 2, rue du Commandant Guilbaud (16e) pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 210.000 euros est attribuée à l'association Stade Français Omnisport (D01372/2011\_04357) au titre de ses activités sportives pour la saison 2010-2011.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 40, ligne VF88001, mission 520, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2011 et suivants, sous réserve de la décision de financement.